



Faute médicale oubli d'un outil dans le corp suite opération

Par **nat**, le **21/10/2010 à 18:54**

Bonjour,

j'ai subi une opération pour enlever un kyste ovaie droit en novembre 2005.

j'ai été hospitalisé d'urgence en décembre 2005, au cours de laquelle il a été découvert un corps étranger dans le corps de type métallique.

après diverses analyses cliniques, et entretien avec le médecin, confirmation que ce corps étranger provient bien des suites de l'opération citée ci-dessus et reconnu par le chirurgien.

L'assurance du chirurgien me demande de faire évaluer mes griefs par un avocat.

Est-ce obligatoire alors que celui-ci a reconnu les faits par écrit que je lui ai transmis par courrier en AR pour dommage et intérêt ?

Par **mimi493**, le **21/10/2010 à 18:58**

Mieux vaut un avocat pour une indemnisation juste (et si l'assurance refuse, d'aller en justice). C'est une faute grave du médecin (vous allez sûrement devoir être réopéré donc votre vie est en jeu)

Par **nat**, le **21/10/2010 à 19:00**

j'ai dû être de nouveau réopéré pour éviter une infection car j'ai fait une colique néphrétique aiguë

Par **mimi493**, le **21/10/2010 à 19:37**

donc des conséquences, un *pretium doloris* à estimer + conséquences financières etc.
Vous savez chiffrer ça ?

Par **nat**, le **23/10/2010 à 20:15**

je demande dommage et intérêt .

je suis très choqué et ne veux plus avoir à faire à la chirurgie ou au gynéco.

je demande sur conseil 30 000 € pour préjudice moral, psychologique, et physique.

Par **mimi493**, le **23/10/2010 à 20:48**

vous devez justifier votre demande, séparer le préjudice matériel et le préjudice moral (moral et psychologique c'est la même chose), évaluer le *pretium doloris*, voir s'il y aura des conséquences médicales

Par **nat**, le **23/10/2010 à 20:53**

vers qui je dois me tourner pour faire cette étude afin de justifier ma demande de dommage et intérêt ?

Par **Journaliste75**, le **16/11/2010 à 13:02**

Bonjour,
je suis journaliste et souhaiterais réaliser un reportage sur les erreurs ou négligences médicales. Ou en est votre affaire ?
N'hésitez pas à me contacter par email : t.liegeois@laconceptoria.com ou par téléphone : 01.44.65.30.91

Cordialement

Tony L.